



DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE PEZOU-LOIR-REVEILLON

1 rue du Perche 41100 PEZOU
☎ 02 54 23 17 47 - ✉ siaep@mairiepezou.fr – site : siaep-pezou-loir-reveillon.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Salle du Conseil de la mairie de Pezou, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président,

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2026

TITULAIRES PRESENTS : Aurélien LEMOINE, Marylène GOUET, Bernard VACHER, Michel TRETON, Richard VACHER, Jean-Pierre MAHAUDEAU, Patrick LAHOREAU.

SUPPLEANTS PRESENTS : Néant

ABSENTS : **Titulaires** : (excusé) Serge MERAUD (pouvoir à Richard VACHER), Paul DEREVIER, Jérôme BRILLARD.

Suppléant : Damien CROSNIER, Brigitte DELOURME, Jérôme DESBUREAUX, Loïc DEREVIER, Lucie CHESNEAU.

QUORUM : 6

SECRETAIRE : Monsieur Patrick LAHOREAU est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 24 avril 2026 à Pezou
2. Tarifs 2026 2027
3. Questions diverses

2026-30 : Approbation du PV du 24 avril 2026 à Pezou

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2026 à Pezou.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2026-31 : Tarifs 2026 2027

Monsieur le Président rappelle que les tarifs sont annuels et couvrent la période du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année. Une facture est envoyée après chaque relève de décembre et de juin.

Considérant les résultats de l'exercice 2025, les prévisions budgétaires 2026, le coût des charges fixes du syndicat, le coût des travaux de 2026 et des travaux à prévoir pour 2027, En application du règlement de service en vigueur,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027,



Facturation annuelle

Produits	Tarifs 2026/2027
Participation pour frais fixes	160,00 €/an
Tarif du m ³ de l'eau (quelle que soit la quantité d'eau consommée)	2,00 €/m ³
Intervention Suez pour fermeture et ouverture de branchement à la demande d'un abonné	150,00 €
Intervention SUEZ pour un relevé de compteur à la demande de l'abonné, hors période de relève	100,00 €
Frais de contrôle de compteur suite à réclamation d'un abonné	150,00 €
Pénalités pour non communication du relevé 2 fois consécutives	300,00 €
Pénalité pour modification ou détérioration du système de comptage	1 200,00 €

La facturation se fera après chaque relève (2 fois par an) sur la consommation réelle relevée au compteur. Les frais fixes seront répartis pour moitié sur chaque facture de l'année en cours.

En cas de fuite ou surconsommation constatées à la relève intermédiaire de décembre et pour lesquelles un écrêtement peut être demandé, seuls les frais fixes seront facturés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre. Les écrêtements seront calculés sur une année complète de consommation après le relève de juin.

En cas de départ en cours d'année, la participation aux frais fixes sera calculée au prorata du nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet précédent.

Tarifs de remplacement de compteur en cas de non-respect des consignes de sécurité ou de détérioration volontaire :

En application de l'article 5.4 du règlement de service, le remplacement d'un compteur est à la charge de l'abonné en cas de non-respect des consignes de sécurité ou de détérioration volontaire.

Diamètre de compteur équipé module Cyble 5	TARIF 2026/2027 en €
DN 15	345,00 €
DN 20	365,00 €
DN 30	495,00 €
DN 40	650,00 €
COAXIAL	355,00 €
Module Cyble 5 seul	300,00 €

Questions diverses

COPIL SUEZ INDIG'H2O :

Au cours du COPIL du 16 juin ont été abordés les sujets suivants

- Recherche de fuite au gaz suite aux préconisations d'HYDRACOS pour le schéma directeur. Une recherche complémentaire a été faite. 2 secteurs ne présentent pas de fuites (secteur de la rue de Paris et celui de Champlain). Le secteur du Bourg de Pezou (rue de Col Noir et rue du Tertre) sera investigué pour évaluer les canalisations à changer pour la préparation de la consultation. Les réparations nécessaires seront faites en attendant le changement de canalisation.
- Les travaux envisagés par le syndicat qui seront inscrits au schéma directeur.

Prochain COPIL le mardi 8 septembre à 14h à Pezou.

Monsieur MAHAUDEAU expose que Suez est intervenu vers le Pâtis des Anglais pour la préparation de recherches de fuites au gaz.

Monsieur LAHOREAU demande si les communes seront destinataires des plans de réseaux corrigés pour le schéma directeur. Monsieur le Président répond qu'ils seront à révérier avant l'édition finale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00,

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Président
Aurélien LEMOINE

Le secrétaire de séance
Patrick LAHOREAU

